

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	33
PRESENTS	29	
POUVOIRS	4	
ABSENTS	4	
Vote Pour :	33	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

**BUREAU**  
**SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi seize juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Têcou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Pierre TRANIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Mathieu BLESS à Blaise AZNAR, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs,** Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Pascale PUIBASSET

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°45\_2025DB**

**ACTES : 3.2.2**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 05- Abrogation de la décision du Bureau n°47\_2024DB du 16 septembre 2024 - ZA Massiès - Cession de la parcelle cadastrée Section ZV numéro 75 - Retrait de l'acquéreur**

**RAPPORT pour le Bureau**

**Exposé des motifs**

La Communauté d'agglomération avait accepté par décision du Bureau n°47\_2024DB du 16 septembre 2024 d'opérer la cession à la SARL Carrosserie Picard, représentée par (gérant de la société) de la parcelle cadastrée Section ZV numéro 75 située ZA des Massiès à Couffouleux pour une surface de 2262m<sup>2</sup> et un prix global de 90 480 euros HT, TVA en sus pour son projet de développement relatif à la construction d'un bâtiment concernant l'entretien et la réparation des véhicules légers.

Pour des raisons économiques et conjoncturelles, la SARL Picard a contacté la Communauté d'agglomération afin de lui annoncer qu'elle retirait sa proposition d'achat et renonçait à l'acquisition de la parcelle.

Il convient de tirer les conséquences de sa demande et d'abroger la décision du Bureau afin de remettre la parcelle à la vente.

## Le Bureau,

Vu l'article L240-1 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°47\_2024DB du 16 septembre 2024 relative à la cession de la parcelle cadastrée Section ZV numéro 75 à la SARL Carrosserie Picard, Considérant le courrier de l'acquéreur opérant retrait de son offre avant signature de la vente en date du 12 avril 2025,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **abroge** la décision du Bureau n°47\_2024DB du 16 septembre 2024 relative à la cession de la parcelle cadastrée Section ZV numéro 75 à la SARL Carrosserie Picard et de remettre le bien à la vente,

- **autorise** le président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 23 JUIN 2025

- publication - mise en ligne

Le 23 JUIN 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS





Le Président,  
Paul SALVADOR